

# Assemblée Générale

## Droits de vote et modalités

Mise à jour Assemblée 11/04/2026

### Les différents types de voix

1

**VOIX INDIVIDUELLE**

En validant au sein du Calvados, je deviens adhérent de la FDC14. Grâce à mon timbre-vote figurant sur ma validation, je dispose d'une voix pour voter à l'Assemblée générale annuelle.

J'ai déclaré un plan de chasse pour la saison en cours auprès de la FDC14. Je dispose d'1 voix par tranche de 50 ha atteints, limitées à 50 voix (2500 hectares).

**VOIX HECTARE**

2

3

**VOIX TERRITORIALE**

J'ai réglé mon adhésion territoriale ou mon adhésion au CMS pour la saison 2025/2026 : je bénéficie d'1 voix territoriale.

### Participation aux travaux de l'Assemblée

#### Je suis présent à l'Assemblée

##### Je dispose d'une ou plusieurs voix individuelles :

Je télécharge le document "Collecte de droits de vote individuel" (texte vert), j'y colle mon timbre et j'appose ma signature. D'autres chasseurs peuvent me donner leur voix individuelle en collant leur timbre sur ma feuille et en signant à côté de leur timbre, **dans la limite de 50 voix**.

##### Je dispose de voix hectares et territoriales :

Je télécharge le document "droit de vote des détenteurs de droits de chasse" (texte noir), j'y renseigne mon numéro d'adhérent, et je colle mon timbre-vote.

Je peux collecter des timbres-vote de chasseurs qui me donnent pouvoir grâce à leur timbre-vote (avec signature), dans la limite de 50 voix.

Je peux collecter des voix hectares et des voix territoriales dans la limite de 50 pouvoirs et de 1/100e du nombre total d'adhérents de la saison précédente (soit une **limite de 146 voix pour 2026**).

Je transmets mes voix à la FDC14 20 jours avant l'AG, **soit avant le 22/03/2026**

OU

#### Je souhaite donner procuration

##### Je donne ma voix individuelle à un chasseur présent à l'Assemblée :

Je lui transmets mon timbre-vote individuel présent sur ma validation qu'il collera sur sa feuille de collecte et je signe à côté de mon timbre.

##### Je dispose de voix hectares et territoriale :

**Hypothèse 1 : J'ai collecté à l'aide du document "droit de vote des détenteurs de droit de chasse" des voix individuelles :**

- Je complète la procuration "Adhérents territoriaux", j'y joins ma feuille de droits de vote et je donne tous mes documents au chasseur qui portera mes voix (individuelles, hectares et territoriale)

**Hypothèse 2 : Je n'ai pas collecté de droit de vote individuel :**

- Je complète la procuration "Adhérents territoriaux" que je transmets à un chasseur qui portera mes voix hectares et territoriale

Le chasseur qui portera mes voix devra déposer mes documents **avant le 22/03/2026** à la FDC14